SYNCHRONE GROUPE III
Société par actions simplifiée au capital de 91.273.699 euros
Siège Social : 405 avenue Galilée – 13799 Aix-en-Provence cedex 3
979 778 990 R.C.S. Aix-en-Provence

(ci-après la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

*** * ***

Assemblée générale ordinaire annuelle des associés en date du 30 septembre 2026

Chers Associés,

Nous vous avons convoqués à l'effet de délibérer, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Rapports du président ; Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; Approbation des comptes dudit exercice ;

2. Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation s'il y a lieu desdites conventions ;

4. Approbation de la rémunération des membres du Comité stratégique au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

5. Rapport de gestion du Président ; Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; Approbation des comptes consolidés dudit exercice ;

6. Annulation des Plans d'AGA.

7. Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Conformément à l'article 21 des statuts, nous vous avons régulièrement convoqués, ainsi que les commissaires aux comptes, 8 jours au moins avant la présente assemblée.

En vertu de ces mêmes dispositions, tous les documents sociaux, comptes sociaux et consolidés, rapports ou autres documents et renseignements prévus par la législation et la réglementation en vigueur ainsi que par les statuts, ont été mis à votre disposition au siège social dans les délais requis par les statuts, la loi et les règlements.

A l'issue de la lecture du présent rapport, il vous sera donné lecture des rapports des commissaires aux comptes qui vous permettront de compléter votre information.

PREMIERE PARTIE

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

1. Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Nous vous précisons tout d'abord qu'à compter du 1er janvier 2025, la société a appliqué les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général.

Les principaux postes des comptes de l'exercice écoulé sont les suivants :

- **Bilan**

A l'actif du bilan figurent notamment :

- Des actifs immobilisés pour 109.366.660 €,
- Des actifs circulants pour 24.821.912 €.

Au passif du bilan figurent notamment

- Des capitaux propres pour 57.522.182 €,
- Des dettes pour 78.099.495 € composés principalement de :
 - d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit pour 57.246.753 € ; et
 - d'emprunt et dettes financières divers pour 19.580.609 €,
 - de dettes d'exploitation pour 1.182.843 €,
 - de dettes diverses pour 89.289 €.

Le total du bilan s'élève à 135.621.677 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- **Compte de résultat**

- le chiffre d'affaires s'élève à 1.574.914 € contre 1.574.914 € lors de l'exercice précédent,

- le total des produits d'exploitation s'élève à 1.574.919 € contre 1.618.809 € lors de l'exercice précédent,

- le total des charges d'exploitation s'élève à 2.789.882 € contre 2.387.251 € lors de l'exercice précédent,

- d'où un résultat d'exploitation de (1.214.964) € contre (768.442) € lors de l'exercice précédent,

- le total des produits financiers s'élève à 16.567.531 € contre 8.165.241 € lors de l'exercice précédent,

- le total des charges financières s'élève à 53.902.505 € contre 6.349.996 € lors de l'exercice précédent,

- d'où un résultat financier de (37.334.974) € contre 1.815.245 € lors de l'exercice précédent,

- le résultat courant avant impôts est donc de (38.549.938) € contre 1.046.803 € lors de l'exercice précédent,

- la Société n'a réalisé aucun produit exceptionnel comme lors de l'exercice précèdent,

- le total des charges exceptionnelles s'élève à 343.615 € contre 811.118 € lors de l'exercice précédent,

- d'où un résultat exceptionnel déficitaire de 343.615 € contre (811.118) € lors de l'exercice précédent,

- l'impôt sur les bénéfices s'élève à (785.018) € contre (1.425.692) € lors de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice social se solde par une perte de (38.108.535) € contre un bénéfice de 1.661.377 € lors de l'exercice précédent.

- **Annexe**

Toutes les explications complémentaires se trouvent dans l'annexe.

Nous déposons sur le bureau de la présente assemblée les comptes de la société, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice écoulé.

Nous vous prions de bien vouloir approuver ces comptes se soldant par une perte nette comptable de 38.108.535 €.

2. Situation et activité de la Société

2.1 Opérations juridiques

Nous vous rappelons que la Société, holding du groupe Synchrone (le « **Groupe** »), a été immatriculée le 28 septembre 2023.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1. Par décisions en date du 16 janvier 2025, le Comité Stratégique de la Société a décidé de révoquer Monsieur Bruce COGITORE de son mandat de Directeur général de la Société et de nommer Monsieur Olivier VRINAT, en remplacement, à compter du 20 février 2025,

2. Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 21 octobre 2025, constatée par décisions du Président en date du 7 avril 2026, les associés ont décidé :

 - de procéder à une réduction le capital social non motivée par des pertes d'un montant nominal de 292.590 euros en vue de l'annulation des 292.590 actions de préférence de catégorie R existantes et de la suppression de la catégorie d'ADP R 2023,
 - de procéder à la création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence de la

Société dénommées « ADP R 2025 »,

- d'autoriser la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires et d'ADP R 2025 en faveur de certains membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux de la Société ou de toute société répondant aux conditions de l'article L. 225-197-2. I du Code de commerce.

Nous vous rappelons qu'une intégration fiscale a été mise en place depuis le 1er janvier 2024.

A l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les comptes ont fait l'objet d'une consolidation légale, liée au dépassement des seuils.

2.2 Activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a conduit la politique du Groupe et, dans ce cadre, a fourni son assistance et ses conseils. En parallèle, la Société gère les participations qu'elle détient, dont l'activité de chacune d'elles est décrite au paragraphe 7.2 du présent rapport.

2.3 Progrès réalisés et difficultés rencontrées au cours de l'exercice écoulé

Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées n'appellent pas de commentaire particulier et ne relèvent aucun élément significatif nécessaire à la compréhension de la lecture des comptes présentés.

2.4 Evénement importants survenus entre la date de clôture de l'exercice écoulé et la date du présent rapport

Depuis le 1er janvier 2026, nous portons à votre connaissance les événements importants suivants :

1. Par décisions en date du 7 avril 2026, le Comité Stratégique de la Société a décidé de révoquer Monsieur Olivier LAMBERT de son mandat de Président de la Société et de nommer Monsieur Éric AVEILLAN, en remplacement,

2. Aux termes des décisions du Président en date du 7 avril 2026, agissant sur délégation de pouvoirs conférée aux termes des décisions unanimes des associés en date du 21 octobre 2025, il a été constaté la réalisation définitive de la réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant nominal de 292.590 euros en vue de l'annulation des 292.590 actions de préférence de catégorie R existantes,

3. Par décisions en date du 26 juin 2026, le Comité Stratégique de la Société a décidé de révoquer Monsieur Olivier VRINAT de son mandat de Directeur Général de la Société,

4. Par décisions en date du 1er juillet 2026, le Comité Stratégique de la Société a décidé de prendre acte de la démission de Monsieur Éric AVEILLAN de son mandat de Président de la Société et de nommer Monsieur Nicolas HADDAD, en remplacement.

Non-respect des ratios financiers

Contexte économique et financier

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Groupe a poursuivi ses activités dans un environnement de marché caractérisé par un ralentissement de la demande sur certains segments du conseil et des services numériques et par une pression accrue sur les marges opérationnelles. Cette situation s'est traduite par une dégradation de certains indicateurs financiers du Groupe par rapport aux hypothèses retenues lors de la mise en place du financement senior conclu le 29 novembre 2023.

Dans ce contexte, la Direction a engagé des discussions avec l'ensemble des établissements prêteurs afin d'adapter temporairement les modalités de suivi des engagements financiers prévus dans la documentation de financement.

Renégociation des financements

Le 21 juillet 2026, les prêteurs ont accepté plusieurs demandes de renonciation et d'aménagement du contrat de crédit du Groupe. Ces accords portent notamment sur :

- la suspension des tests du Ratio de Levier et du Ratio de Couverture du Service de la Dette pour les dates de test comprises entre le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2027 ;

- en contrepartie, le Groupe s'est engagé à respecter un test mensuel de liquidité fondé sur une position de trésorerie nette minimale de 10 millions d'euros. Le respect de cet indicateur fait l'objet d'une revue mensuelle et d'une certification transmise aux établissements prêteurs. En cas de non-respect de ce seuil, les investisseurs ont l'obligation de mettre à disposition des fonds complémentaires dans les conditions prévues par la documentation contractuelle.

Ces accords ont été obtenus auprès de la majorité des prêteurs conformément aux stipulations du contrat de crédit.

Mesures de soutien financier obtenues

Dans le cadre de cet accord, les actionnaires financiers du Groupe ont confirmé leur soutien au développement du Groupe. À ce titre :

- un financement subordonné de 10 millions d'euros a été mis à disposition du Groupe ; et

- une lettre d'engagement ("Equity Commitment Letter") aux termes de laquelle ils se sont engagés à apporter au Groupe, sous forme de capitaux propres ou de dette subordonnée, des ressources financières complémentaires pouvant atteindre un montant maximum global de 20 millions d'euros sous certaines conditions prévues contractuellement.

Cet engagement est mobilisable jusqu'à la fin de la période de suspension des covenants financiers et peut être activé dans certaines situations prévues contractuellement, notamment en cas de non-respect du niveau minimal de liquidité exigé par les prêteurs.

2.5 Activité de la Société en matière de recherche et de développement

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

2.6 Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

L'évolution de la situation de la Société dépend essentiellement de l'évolution de la situation de ses filiales, laquelle est décrite au paragraphe 7.2 du présent rapport pour chacune d'elles.

3. Affectation du résultat de l'exercice écoulé

L'exercice écoulé se traduit par une perte nette comptable de 38.108.534,51 €, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit	(38.108.534,51) **€**
- au compte « Report à Nouveau »	(38.108.534,51) €

ce qui aurait pour effet de porter le compte « Report à Nouveau » à un solde débiteur de (36.687.778,51) €,

4. Charges et dépenses non déductibles fiscalement visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale des associés est appelée à approuver notamment les charges et les dépenses non déductibles fiscalement visées au 4 de l'article 39 du même code.

Nous vous indiquons que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge ou dépense non déductible fiscalement telle que visée au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

5. Dividendes versés au cours des trois derniers exercices clos

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

6. Dettes fournisseurs et clients

En application de l'article L. 441-14 du Code de commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes sont tenues de communiquer des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients.

La décomposition des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2025 dont le terme est échu figure en annexe du présent rapport.

7. Participations significatives dans le capital social

A la clôture de l'exercice écoulé, les participations significatives dans le capital social de la Société étaient les suivantes :

- la société LECONTE EQUITY détenait 19,51 % du capital social et des droits de vote ;
- la société NUSANTARA INVEST détenait 19,51 % du capital social et des droits de vote ;
- la société NAXICAP INVESTMENT OPPORTUNITIES III SLP détenait 42,39 % du capital social et des droits de vote ;
- la société NAXICAP COINVEST IV détenait 12,90 % du capital social et des droits de vote ;
- la société CE DEVELOPPEMENT III détenait 3,18 % du capital social et des droits de vote ;
- la FONDATION SCHNEIDER détenait 1,05 % du capital social et des droits de vote ;
- Monsieur Patrice ALBUISSON détenait 0,65 % du capital social et des droits de vote ;
- Monsieur Bruce COGITORE détenait 0,49 % du capital social et des droits de vote ; et
- la Société auto-détenait 0,32 % du capital social et des droits de vote.

8. Filiales et participations - succursales

9.1 Prise de participations au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société n'a pris aucune participation.

9.2 Résultats et activité des filiales et des sociétés contrôlées au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous devons vous présenter l'activité et les résultats des filiales de la Société au cours de l'exercice écoulé.

- **Synchrone Groupe II**

A la clôture de l'exercice écoulé, la Société détenait directement 100% du capital social et des droits de vote de la société Synchrone Groupe II :

Caractéristiques :

Forme : SAS
Capital : 44.572.431 €
Siège : 405 avenue Galilée, 13799 Aix-en-Provence cedex 3
Numéro unique d'identification : 899 120 802 R.C.S. Aix-en-Provence

Résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Chiffre d'affaires : 0 euro ;
Résultat : (1.936.865,20) euros.

Situation et activité au cours de l'exercice écoulé

La société Synchrone Groupe II a continué de gérer les participations qu'elle détient et n'appelle pas de commentaire particulier.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

L'évolution de la situation de la société Synchrone Groupe II dépend essentiellement de l'évolution de la situation de ses filiales.

Synchrone Groupe

A la clôture de l'exercice écoulé, la Société détenait directement 0,01% et indirectement 99,99% du capital social et des droits de vote de la société Synchrone Groupe :

Caractéristiques :

Forme : SAS
Capital : 66.001.000 €
Siège : 405 avenue Galilée, 13799 Aix-en-Provence cedex 3
Numéro unique d'identification : 812 715 365 R.C.S. Aix-en-Provence

Résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Chiffre d'affaires : 0 euro ;
Résultat : (127.758,52) euros.

Situation et activité au cours de l'exercice écoulé

L'activité de la Société Synchrone Groupe au cours de l'exercice écoulé présente la même dynamique que les exercices précédents et n'appelle pas de commentaire particulier.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les perspectives et les premiers mois de l'exercice en cours présentent la même dynamique que l'exercice précédent et n'appellent pas de commentaire particulier. Nous restons attentifs à la gestion de l'entreprise.

- **Synchrone**

A la clôture de l'exercice écoulé, la Société détenait directement 0,01% et indirectement 99,99% du capital social et des droits de vote de la société Synchrone :

Caractéristiques :

Forme : SAS
Capital : 300.000 €
Siège : 405 avenue Galilée, 13799 Aix-en-Provence cedex 3
Numéro unique d'identification : 438 313 843 R.C.S. Aix-en-Provence

Résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Chiffre d'affaires : 128.815.247,32 euros ;
Résultat : 988.960,37 euros.

Situation et activité au cours de l'exercice écoulé

L'activité de la Société Synchrone au cours de l'exercice écoulé présente la même dynamique que les exercices précédents et n'appelle pas de commentaire particulier.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les perspectives et les premiers mois de l'exercice en cours présentent la même dynamique que l'exercice précédent et n'appellent pas de commentaire particulier. Nous restons attentifs à la gestion de l'entreprise.

- **Synchrone Consulting**

A la clôture de l'exercice écoulé, la Société détenait indirectement 100% du capital social et des droits de vote de la société Synchrone Consulting :

Caractéristiques :

Forme : SAS
Capital : 50.000 €
Siège : 405 avenue Galilée, 13799 Aix-en-Provence cedex 3
Numéro unique d'identification : 518 758 099 R.C.S. Aix-en-Provence

Résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Chiffre d'affaires : 25.081.726,65 euros ;
Résultat : 1.975.687,66 euros.

Situation et activité au cours de l'exercice écoulé

L'activité de la Société Synchrone Consulting au cours de l'exercice écoulé présente la même dynamique que les exercices précédents et n'appelle pas de commentaire particulier.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les perspectives et les premiers mois de l'exercice en cours présentent la même dynamique que l'exercice précédent et n'appellent pas de commentaire particulier. Nous restons attentifs à la gestion de l'entreprise.

- **Synchrone Recrutement**

A la clôture de l'exercice écoulé, la Société détenait indirectement 100% du capital social et des droits de vote de la société Synchrone Recrutement :

Caractéristiques :

Forme : SAS
Capital : 10.000 €
Siège : 405 avenue Galilée, 13799 Aix-en-Provence cedex 3
Numéro unique d'identification : 518 688 536 R.C.S. Aix-en-Provence

Résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Chiffre d'affaires : 2.676.000,00 euros ;
Résultat : 1.326.766,95 euros.

Situation et activité au cours de l'exercice écoulé

L'activité de la Société Synchrone Recrutement au cours de l'exercice écoulé présente la même dynamique que les exercices précédents et n'appelle pas de commentaire particulier.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les perspectives et les premiers mois de l'exercice en cours présentent la même dynamique que l'exercice précédent et n'appellent pas de commentaire particulier. Nous restons attentifs à la gestion de l'entreprise.

- **Gincko Lab**

A la clôture de l'exercice écoulé, la Société détenait indirectement 100% du capital social et des droits de vote de la société Gincko Lab :

Caractéristiques :

Forme : SAS
Capital : 100.000 €
Siège : 405 avenue Galilée, 13100 Aix-en-Provence
Numéro unique d'identification : 500 548 995 R.C.S. Aix-en-Provence

Résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Chiffre d'affaires : 347.054,00 euros ;
Résultat : (162.794,82) euros.

Situation et activité au cours de l'exercice écoulé

L'activité de la Société Gincko Lab au cours de l'exercice écoulé présente la même dynamique que les exercices précédents et n'appelle pas de commentaire particulier.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les perspectives et les premiers mois de l'exercice en cours présentent la même dynamique que l'exercice précédent et n'appellent pas de commentaire particulier. Nous restons attentifs à la gestion de l'entreprise.

- **Synchrone Technologie Belgium**

A la clôture de l'exercice écoulé, la Société détenait indirectement 100% du capital social et des droits de vote de la société Synchrone Technologie Belgium :

Caractéristiques :

Forme : SPRL
Capital : 18.600 €
Siège : avenue Louise 523, Bruxelles, Belgique

Résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Chiffre d'affaires : 0 € ;
Résultat : (8.211,68) €.

Situation et activité au cours de l'exercice écoulé

L'activité de la société Synchrone Technologie Belgium au cours de l'exercice écoulé présente la même dynamique que les exercices précédents et n'appelle pas de commentaire particulier.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les perspectives et les premiers mois de l'exercice en cours présentent la même dynamique que l'exercice précédent et n'appellent pas de commentaire particulier. Nous restons attentifs à la gestion de l'entreprise.

9.3 Succursales

La Société ne détient aucune succursale.

9. Conventions réglementées

Nous vous présenterons le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce et vous demanderons d'approuver les conventions intervenues au cours de l'exercice 2025, telles que décrites dans ce rapport.

10. Situation des mandats

Président - Directeur Général

Nous vous rappelons que, en date du 1er juillet 2026, le Comité Stratégique de la Société a décidé de prendre acte de la démission de Monsieur Éric AVEILLAN de son mandat de Président de la Société et de nommer Monsieur Nicolas HADDAD, à compter du 1er juillet 2026, pour une durée indéterminée.

Comité stratégique

Nous vous rappelons que les membres du comité stratégique sont, à ce jour et pour une durée indéterminée, les suivants :

- La société NAXICAP PARTNERS, Président et membre du comité stratégique, représentée par Monsieur Éric AVEILLAN,
- Monsieur Laurent SALLE, membre du comité stratégique,
- Monsieur Aurélien DORKEL, membre du comité stratégique,
- Monsieur Laurent LECONTE, membre du comité stratégique,
- Monsieur Pierre LACAZE, membre du comité stratégique.

Commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que les mandats des sociétés COGEP AUDIT (389 488 727 R.C.S. Bourges) et DELOITTE & ASSOCIES (572 028 041 R.C.S. Nanterre), en qualités de Commissaires aux comptes arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2029.

11. Approbation de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Nous vous informons qu'au titre de l'exercice écoulé, la société Naxicap Partners, membre du Conseil de Surveillance, a perçu une rémunération d'un montant de deux cent quarante mille euros (240.000 €) hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ladite rémunération.

Deuxième partie

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Nous vous précisons que le périmètre de consolidation, arrêté au 31 décembre 2025, est composé des sociétés suivantes, en plus de la Société :

- Synchrone Groupe II, dont 100% de son capital social et de ses droits de vote sont détenus directement par la Société, consolidante,
- Synchrone Groupe, dont 0,01% de son capital social et de ses droits de vote sont détenus directement par la Société, consolidante 99,99% de son capital social et de ses droits de vote sont détenus directement par la société Synchrone Groupe II,
- Synchrone, dont 0,01% de son capital social et de ses droits de vote sont détenus directement par la Société, consolidante et 99,99% de son capital social et de ses droits de vote sont détenus directement par la société Synchrone Groupe,
- Synchrone Consulting, Synchrone Recrutement et Gincko Lab, dont 100% du capital social et des droits de vote sont détenus directement par la société Synchrone (les sociétés Synchrone Groupe II, Synchrone Groupe, Synchrone, Synchrone Consulting, Synchrone Recrutement, Gincko Lab et étant ci-après dénommées les « **Filiales** »),

la Société et les Filiales étant ci-après dénommées le « **Groupe** ».

1. Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les principaux postes des comptes consolidés de l'exercice écoulé sont les suivants :

- Bilan

A l'actif du bilan figurent notamment :

- Des actifs immobilisés pour 134.888k €,

- Des actifs circulants pour 36.960k €,

Au passif du bilan figurent notamment :

- Des capitaux propres pour 71.092k €,

- Des provisions pour 2.244k €,
- Des dettes pour 98.512k €.

- **Compte de résultat**

- le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires net de 128.416k € contre 138.687k € lors de l'exercice précédent,

- le résultat d'exploitation est de (15.143k) € contre 4.249k € lors de l'exercice précédent,

- le résultat financier est de (5.203k) € contre (5.124k) € lors de l'exercice précédent,

- le résultat courant avant impôt des sociétés intégrées s'élève à (20.346k) € contre (875k) € lors de l'exercice précédent,

- le résultat exceptionnel est de 180k € contre (1.295k) € lors de l'exercice précédent,

- les impôts sont de (177k) € contre 46k € lors de l'exercice précédent,

- le résultat net de l'ensemble consolidé est de (20.344k) € contre (2.124k) € lors de l'exercice précédent,

- le résultat net (part du Groupe) est de (20.344k) € contre (2.124k) € lors de l'exercice précédent.

Annexes

Vous trouverez dans les annexes des comptes consolidés toutes explications complémentaires, notamment au regard des règles et méthodes comptables.

Nous déposons sur le bureau de la présente assemblée les comptes consolidés du Groupe, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes, de l'exercice écoulé.

Nous vous prions de bien vouloir approuver ces comptes consolidés se soldant par une perte de 20.344k € euros.

2. Situation et activité de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

2.1 Situation et activité au cours de l'exercice écoulé

Nous vous renvoyons aux paragraphes 2. et 9.2 de la première partie du présent rapport pour plus d'informations sur la situation et l'activité de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, à compter du 9 octobre 2025, la Société a mis en place un dispositif d'affacturage portant sur une partie de ses créances clients. Ce dispositif permet la cession et le financement des créances éligibles auprès de l'organisme d'affacturage, contribuant ainsi au financement du besoin en fonds de roulement de la Société.

2.2 Evénements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice de consolidation

Aucun autre évènement d'importance significative n'est intervenu au niveau du Groupe depuis le 31 décembre 2025.

2.3 Evolution prévisible de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation et perspectives d'avenir

Nous vous rappelons que l'évolution du Groupe dépend du développement et de la croissance de ces filiales.

2.4 Activités en matière de recherche et de développement de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

Le Groupe n'a aucune activité en matière de recherche et de développement.

Troisième partie

Annulation des Plans d'AGA

Nous vous rappelons que :

- par décisions en date du 21 octobre 2025, les membres du Comité stratégique ont approuvé et autorisé la mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions ordinaires et d'ADP R 2025,

- par décisions unanimes en date du 21 octobre 2025, les associés de la Société ont autorisé le Président notamment à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux de la Société ou de toute société répondant aux conditions de l'article L.225-197-2. I du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions ordinaires et d'ADP R 2025 comme indiqué ci-après, à hauteur de ce qui suit (les « **Plans d'AGA** ») :

 (i) d'un maximum de 1.058.500 actions ordinaires de la Société ;
 (ii) d'un maximum de 1.000.000 ADP R 2025 de la Société.

- à ce jour, aucune attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'ADP R 2025 n'a été réalisée au titre des Plans d'AGA.

En raison de la situation économique actuelle de la Société et des changements récemment intervenus dans sa gouvernance, il apparaît préférable aujourd'hui de procéder à l'annulation des Plans d'AGA.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir (i) procéder à l'annulation des Plans d'AGA dont la mise en place avait été autorisée par décisions du Comité stratégique et des associés en date du 21 octobre 2025, portant sur un maximum de 1.058.500 actions ordinaires et 1.000.000 ADP R 2025 de la Société et (ii) constater en conséquence que l'autorisation

donnée au Président de procéder à des attributions gratuites en application des Plans d'AGA est devenue automatique caduque.

Formalités

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de vos décisions à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

* * *

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre agrément et que vous voudrez bien adopter les décisions correspondantes.



Le Président
Monsieur Nicolas HADDAD

Annexe

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	2	2	1	2		5	0					0
Montant total des factures concernées (TTC)	1 020,00 €	379,27 €	2 100,00 €	2 935,80 €	0,00 €	5 415,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,12%	0,04%	0,11%	0,34%	0,00%	0,62%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues HT												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 60 jours						- Délais légaux : 60 jours					

SYNCHRONE GROUPE III
Société par actions simplifiée au capital de 91.273.699 euros
Siège Social : 405 avenue Galilée – 13799 Aix-en-Provence cedex 3
979 778 990 R.C.S. Aix-en-Provence

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2026

[…]

DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat de l'exercice

Lecture faite du rapport de gestion du président, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

l'Assemblée Générale,

[…]

décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se soldant par une perte nette comptable de 38.108.534,51 €, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, **soit**	(38.108.534,51) €
- au compte « Report à Nouveau »	(38.108.534,51) €

ce qui a pour effet de porter le compte « Report à Nouveau » à un solde débiteur de (36.687.778,51) €, et

constate, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à la majorité simple.

[…]

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés

Lecture faite du rapport de gestion du président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

l'Assemblée Générale,

[...]

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes, se soldant par un résultat d'ensemble consolidé de (20.344k) euros et un résultat net (part du groupe) de (20.344k) euros, et

approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à la majorité simple.

[...]

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités légales de publicité et de dépôt

L'Assemblée Générale, *[...]*, **décide de conférer** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs résolutions adoptées.

Cette résolution est adoptée à la majorité simple.

* *
*



Extrait certifié conforme par le Président
Monsieur Nicolas HADDAD

Synchrone Groupe III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025

Exercice de 12 mois

Certifiés conformes

Nicolas Haddad

Certifié par youtrust

Sommaire

ETATS FINANCIERS....3
1.1. Bilan Consolidé....3
1.2. Compte de résultat consolidé....4
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé....5
1.4. Tableau de variation des capitaux propres....6

Annexe aux comptes consolidés....7

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION....7
2.1. Référentiel comptable....7
2.2. Bases de préparation....7
2.3. Règles et méthodes comptables....7
2.4. Faits marquants....9
2.5. Périmètre de consolidation....10

3. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN CONSOLIDES....13
3.1. Immobilisations incorporelles....13
3.2. Immobilisations corporelles....14
3.3. Immobilisations financières....15
3.4. Ventilation des créances par échéances....16
3.5. Détail de la trésorerie....16
3.6. Composition du capital social....17
3.7. Provision pour risques et charges....17
3.8. Emprunts et dettes financières....17
3.9. Ventilation des dettes par échéance....18
3.10. Impôts différés....18

4. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE....19
4.1. Chiffre d'affaires....19
4.2. Opérations financières....19
4.3. Opérations exceptionnelles....20
4.4. Impôts sur les bénéfices : ventilation impôt exigible / différé....20
4.5. Effectif moyen....20

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN....21
5.1. Engagements reçus....21
5.2. Engagements donnés....21
5.3. Risques....21

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES....21
6.1. Honoraires des commissaires aux comptes....21

ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé

(En milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	147 061	- 14 386	132 675	146 259
Dont Ecarts d'acquisition	*145 787*	*- 13 501*	*132 286*	145 787
Immobilisations corporelles	4 065	- 2 545	1 520	718
Immobilisations financières	693	-	693	433
Total Actif Immobilisé	**151 819**	**- 16 931**	**134 888**	**147 410**
Clients et comptes rattachés	16 399	- 239	16 160	18 445
Autres créances et comptes de régularisation	5 302	-	5 302	8 122
Disponibilités et équivalents	15 498	-	15 498	31 371
Total Actif	**189 017**	**- 17 170**	**171 848**	**205 348**

	31/12/2025	31/12/2024
Capital	91 274	91 566
Primes liées au capital	802	802
Réserves	- 639	1 192
Résultat de l'exercice	- 20 344	- 2 124
Total Capitaux Propres	**71 092**	**91 436**
Provisions	2 244	2 012
Emprunts et dettes financières	57 592	67 710
Fournisseurs et comptes rattachés	6 208	6 389
Autres dettes et comptes de régularisation	34 712	37 800
Total Passif	**171 848**	**205 348**

1.2. Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
Chiffre d'affaires	128 416	138 687
Autres produits d'exploitation	65	2 575
Achats consommés	-	-
Charges de personnel	- 95 150	- 98 796
Autres charges d'exploitation	- 31 297	- 34 689
Impôts et taxes	- 2 554	- 2 748
Variations nettes des amort / dép.	- 1 123	- 781
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**- 1 642**	**4 249**
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	- 13 501	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**- 15 143**	**4 249**
Charges et produits financiers	- 5 203	- 5 124
Résultat courant des sociétés intégrées	**- 20 346**	**- 875**
Charges et produits exceptionnels	180	- 1 295
Impôt sur les bénéfices	- 177	46
Résultat net des entreprises intégrées	**- 20 344**	**- 2 124**
Quote-part de résultat des S.M.E.	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	**- 20 344**	**- 2 124**
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat net (part du groupe)	**- 20 344**	**- 2 124**
Résultat par action (en €)	-0,22	-0,02

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

(En milliers d'euros)	31 décembre 2025 (12 mois)	31 décembre 2024 (12 mois)
Résultat net total des sociétés consolidées	- 20 344	- 2 124
Elimination des amortissements et provisions	14 436	1 264
Elimination de la variation des impôts différés	177	363
Elimination des plus ou moins values de cession	300	- 2
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	- 0	0
Total marge brute d'autofinancement	**- 5 430**	**- 498**
Variation des créances clients liées à l'activité	4 776	3 905
Variation des dettes fournisseurs liées à l'activité	- 5 282	- 2 775
Flux net généré par (affecté à) l'activité	**- 5 937**	**632**
Acquisition d'immobilisations	- 1 545	- 471
Cession d'immobilisations	10	9
Incidence des variations de périmètre	-	-
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	**- 1 535**	**- 461**
Augmentations (réductions) de capital	-	-
Emissions d'emprunts	283	380
Remboursements d'emprunts	- 10 445	- 3 209
Variation des comptes courants d'associés	1 717	1 491
Flux net provenant du (affecté au) financement	**- 8 445**	**- 1 339**
Incidence variation taux de change et chgt principes comptables	-	-
Variation de trésorerie	**- 15 918**	**- 1 168**
Trésorerie d'ouverture	31 367	32 535
Trésorerie de clôture	15 450	31 367

1.4. Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres part du groupe
					Total	
Ouverture Exercice : 2024.12	**90 224**	**3 477**	**-**	**- 141**	**-**	**93 560**
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	- 141	141	-	-
Résultat de la période	-	-	-	- 2 124	-	- 2 124
Autres mouvements*	1 342	- 2 675	1 333	-	-	-
Ouverture Exercice : 2025.12	**91 566**	**802**	**1 192**	**- 2 124**	**-**	**91 436**
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	- 2 124	2 124	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	-	-	- 20 344	-	- 20 344
Autres mouvements**	- 293	-	293	-	-	-
Clôture Exercice : 2025.12	**91 274**	**802**	**- 639**	**- 20 344**	**-**	**71 092**

** Augmentation du capital social par les réserves et les primes liées au capital, au travers du plan d'attribution gratuite d'actions de préférence (AGADP et AGAO)*

***Réduction du capital social par voie d'annulation de 292 590 ADP R de 1 euro de valeur nominale chacune*

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Synchrone Groupe III est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Ces comptes consolidés sont présentés conformément aux normes et dispositions légales et réglementaires, actuellement applicables en France, notamment au règlement ANC 2022-06.

2.2. Bases de préparation

Les états financiers sont établis en euros (€) et présentés en milliers d'euros (k€) ; toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf mention contraire.

La société Synchrone Groupe III a été créée fin novembre 2023 en vue d'acquérir 100 % du groupe Synchrone Groupe II. Elle a ainsi clôturé son premier exercice social, d'une durée de 1 mois, au 31 décembre 2023.

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2025, d'une durée de 12 mois.

2.3. Règles et méthodes comptables

Changement de méthode comptable

À compter du 1er janvier 2025, la société a appliqué les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général. Ce nouveau règlement introduit plusieurs modifications et notamment :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- La suppression de la technique de transfert de charges,
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application. Conformément aux dispositions de l'article 282-19 du règlement ANC n°2020-01, l'annexe aux comptes consolidés présente les informations prévues par le PCG.

L'application de ce règlement n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles définies par la réglementation comptable ont été appliquées :

Provision pour I.D.R. - **Appliquée**

Comptabilisation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement - **Non applicable**

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, constituées essentiellement de concessions et brevets, sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, proche de la durée d'utilisation.

Ces méthodes d'amortissement sont les suivantes (durée d'utilisation en %) :

Concessions, brevets, logiciels : 100 %

Une provision pour dépréciation, égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'usage, déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, est constituée lorsque cette dernière valeur est inférieure à l'autre terme énoncé.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, proche de la durée d'utilisation. En effet, bien que n'étant pas en mesure d'appliquer les mesures de simplification réservées aux PME en ce qui concerne l'amortissement des immobilisations non décomposables, les sociétés du groupe ont décidé de poursuivre les plans d'amortissement des immobilisations sans aucune modification.

Ces méthodes d'amortissement sont ainsi les suivantes (durée d'utilisation en %) :

Agencement des constructions :	10 %
Matériel de transport :	25 %
Matériel de bureau et informatique :	33 %
Mobilier :	25 %

Contrat de location-financement

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés sont inscrits au bilan pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur d'inventaire de ces titres correspond à leur valeur d'usage pour le groupe. Celle-ci est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette comptable, des perspectives de rentabilité et de développement.

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, notamment pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent ou des impôts différés.

Compte tenu de l'activité du groupe, il n'y a pas lieu de constater de provision à caractère récurrent, de type « garanties données aux clients ».

Impôt sur les bénéfices

§ Impôts courants sur les bénéfices

Ce poste inclut l'impôt sur les bénéfices dû par les sociétés consolidées.

§ Impôts différés

Conformément aux prescriptions du règlement ANC n° 2022-06, le montant de l'impôt effectivement payé est corrigé de l'impôt différé calculé par application de la méthode du report variable appliquée de manière globale aux différences temporaires pouvant exister entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité avant impôt.

Ces différences temporaires peuvent provenir :

- des décalages d'imposition dans le temps existant dans les comptes sociaux,

- des déficits restant à reporter,

- et de certains retraitements de consolidation.

En application du règlement ANC n° 2022-06, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité

fiscale. A ce titre, il convient de noter que la société mère du groupe, la société Synchrone Groupe III, a constitué à compter du 1er janvier 2024 un groupe intégré fiscalement avec les entités Synchrone Groupe II, Synchrone Groupe, Synchrone, Synchrone Recrutement, Synchrone Consulting et Gincko Lab.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs, ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Les charges ou produits d'impositions différées sont portés en résultat sur la ligne « Impôts différés ».

Les impôts différés ont été estimés au taux de 25 % sur la dernière période.

Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le Groupe fonde ses estimations sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissement des comptes, sur son expérience passée, ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel regroupe les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, qui n'auraient pas eu lieu en l'absence de cet événement, ainsi que les corrections d'erreurs.

Le caractère majeur et inhabituel des événements ayant généré les charges et produits enregistrés en résultat exceptionnel dans les comptes individuels des entités intégrées ainsi que ceux de la société mère consolidante est réapprécié au niveau du groupe.

Continuité d'exploitation

Dans le cadre de l'établissement des comptes, la direction a évalué la capacité de la société à poursuivre son exploitation dans des conditions normales, conformément au principe de continuité d'exploitation. Cette évaluation prend en compte les éléments financiers, opérationnels et stratégiques disponibles à la date de clôture des comptes.

La Direction a établi une prévision de trésorerie couvrant une période de douze mois à compter de la date d'arrêté des états financiers. Les hypothèses retenues pour cette évaluation reposent sur des projections réalistes de flux de trésorerie, des engagements contractuels, ainsi que sur les perspectives de développement commercial. Ces prévisions tiennent compte :

- de l'activité récurrente du Groupe ;
- des mesures d'amélioration de la rentabilité mises en œuvre ;
- du financement subordonné de 10 millions d'euros déjà mis à disposition ;
- de la possibilité de mobilisation des engagements complémentaires consentis par les investisseurs ;
- du cadre de financement renégocié avec les établissements prêteurs.

Sur la base de ces éléments et des financements sécurisés à la date d'arrêté des comptes, la Direction considère que le Groupe disposera des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements et assurer la poursuite de ses activités sur les 12 prochains mois.

Les actionnaires du Groupe ont par ailleurs assuré leur soutien financier pendant les 12 prochains mois, en sus de l'acceptation par le pool bancaire d'un waiver sur le respect des ratios de susmentionnés. Enfin, le Groupe a mis en place des procédures de gestion des risques rigoureuses, incluant une surveillance proactive de la situation financière et une évaluation régulière des risques et opportunités liés à son secteur d'activité. Grâce à ces mesures et ressources, la Direction Générale estime que le Groupe possède les capacités nécessaires pour continuer à fonctionner dans un avenir prévisible. Les états financiers de l'exercice en cours ont donc été établis sur une base de continuité d'exploitation, reflétant la confiance et la stabilité apportées par ces actions concertées et stratégiques.

2.4. Faits marquants

Faits caractéristiques de l'exercice

À compter du 9 octobre 2025, la société a mis en place un dispositif d'affacturage portant sur une partie de ses créances clients. Ce dispositif permet la cession et le financement des créances éligibles auprès de l'organisme d'affacturage, contribuant ainsi au financement du besoin en fonds de roulement de la société.

Evènements postérieurs à la clôture

Non-respect des ratios financiers

Contexte économique et financier

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Groupe a poursuivi ses activités dans un environnement de marché caractérisé par un ralentissement de la demande sur certains segments du conseil et des services numériques et par une pression accrue sur les marges opérationnelles. Cette situation s'est traduite par une dégradation de certains indicateurs financiers du Groupe par rapport aux hypothèses retenues lors de la mise en place du financement senior conclu le 29 novembre 2023.

Dans ce contexte, la Direction a engagé des discussions avec l'ensemble des établissements prêteurs afin d'adapter temporairement les modalités de suivi des engagements financiers prévus dans la documentation de financement.

Renégociation des financements

Le 21 juillet 2026, les prêteurs ont accepté plusieurs demandes de renonciation et d'aménagement du contrat de crédit du Groupe. Ces accords portent notamment sur :

- la suspension des tests du Ratio de Levier et du Ratio de Couverture du Service de la Dette pour les dates de test comprises entre le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2027 ;
- en contrepartie, le Groupe s'est engagé à respecter un test mensuel de liquidité fondé sur une position de trésorerie nette minimale de 10 millions d'euros. Le respect de cet indicateur fait l'objet d'une revue mensuelle et d'une certification transmise aux établissements prêteurs. En cas de non-respect de ce seuil, les investisseurs ont l'obligation de mettre à disposition des fonds complémentaires dans les conditions prévues par la documentation contractuelle.

Ces accords ont été obtenus auprès de la majorité des prêteurs conformément aux stipulations du contrat de crédit.

Mesures de soutien financier obtenues

Dans le cadre de cet accord, les actionnaires financiers du Groupe ont confirmé leur soutien au développement du Groupe. À ce titre :

- un financement subordonné de 10 millions d'euros a été mis à disposition du Groupe ; et
- une lettre d'engagement ("Equity Commitment Letter") aux termes de laquelle ils se sont engagés à apporter au Groupe, sous forme de capitaux propres ou de dette subordonnée, des ressources financières complémentaires pouvant atteindre un montant maximum global de 20 millions d'euros sous certaines conditions prévues contractuellement

Cet engagement est mobilisable jusqu'à la fin de la période de suspension des covenants financiers et peut être activé dans certaines situations prévues contractuellement, notamment en cas de non-respect du niveau minimal de liquidité exigé par les prêteurs.

2.5. Périmètre de consolidation

Principes comptables liés au périmètre de consolidation

§ **Principes de consolidation**

Toutes les participations significatives dans lesquelles la société Synchrone Groupe III S.A.S. assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode d'intégration globale ; l'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;

- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;

- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Certaines participations ne sont pas consolidées du fait de leur poids jugé non significatif par rapport au groupe.

§ Elimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes entre ces sociétés, ont été éliminés dans les comptes du groupe.

§ Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation,
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs non affectés sont inscrits à l'actif immobilisé sur la ligne "Ecarts d'acquisition".

Conformément au règlement ANC n° 2015-07 du 23 novembre 2015, les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'une dotation/reprise en résultat. En contrepartie, un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice.

Une dépréciation des écarts d'acquisition positifs, égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'utilité, déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, est constituée lorsque cette dernière valeur est inférieure à l'autre terme énoncé.

§ Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice, attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat est le résultat net revenant au groupe.

§ Transactions en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

A la date de clôture, les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture ou au taux de la couverture qui leur est éventuellement affectée.

Les différences de conversion en résultant sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent.

Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert. Les écarts de conversion résultant de la conversion des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture. Dans ce cas, les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture.

Liste des sociétés consolidées & sociétés exclues du périmètre

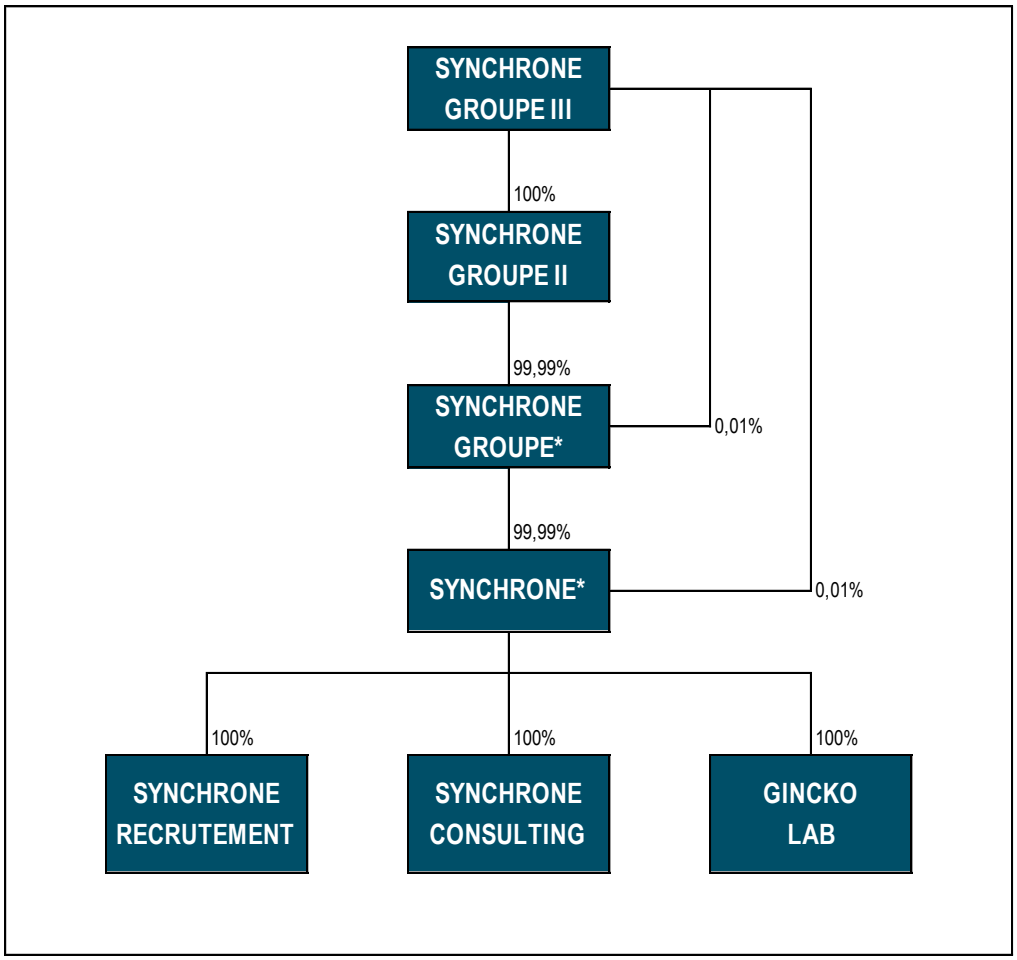
Les sociétés consolidées du groupe Synchrone Groupe III, dont la société mère est la société Synchrone Groupe III, sont :

Sociétés consolidées	Méthode	Clôture		Ouverture	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
SYNCHRONE GROUPE III - Société consolidante	**IG**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**
GINCKO LAB	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SYNCHRONE CONSULTING	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SYNCHRONE RECRUTEMENT	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SYNCHRONE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SYNCHRONE GROUPE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SYNCHRONE GROUPE II	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Toutes ces entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Est exclue du périmètre de consolidation la société Synchrone Technologies Belgium, du fait de l'absence de contrôle exercé par le group

Organigramme du groupe à la clôture



* La société Synchrone Groupe III détient une action de Synchrone Groupe et Synchrone S.A.S. en direct

3. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN CONSOLIDES

3.1. Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Ouverture	Aquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	1 232	18	-	-	1 251
Ecart d'acquisition	145 787	-	-	- 13 501	132 286
Immobilisations incorporelles en cours	-	24	-	-	24
Immobilisations incorporelles	**147 019**	**42**	**-**	**- 13 501**	**133 560**
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	- 760	-	-	- 125	- 885
Amt/Pertes val.écart d'acquisition	-	-	-	-	-
Amt/dép. immo. incorporelles	**- 760**	**-**	**-**	**- 125**	**- 885**
Total Valeur Nette	**146 259**	**42**	**-**	**- 13 626**	**132 675**

La détérioration de la performance opérationnelle constatée en 2025, associée à la révision des perspectives de croissance et de rentabilité du Groupe, a constitué un indice de perte de valeur nécessitant la réalisation d'un test approfondi sur les actifs.

Nous avons procédé à un test de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2025 fondé sur la valeur d'utilité déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie ont été déterminés à partir de plans d'affaires élaborés sur une période de 5 ans par la Direction Financière du Groupe, et dont les principales hypothèses (taux de croissance du chiffre d'affaires, marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires, taux d'actualisation retenu) ont été revues et approuvées par la Direction Générale du Groupe en fonction des performances, du contexte macro-économique et des orientations stratégiques sur son marché.

Les hypothèses retenues pour le test réalisé au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

- Durée des projections : 5 ans, sur base du plan d'affaires validé par notre Direction Générale et présenté à nos parties prenantes
- Taux d'actualisation : 11,5%
- Taux de croissance à l'infini : 1,9%

Au regard de ce test, une dépréciation de 13,5 millions d'euros a été constatée sur la valeur des écarts d'acquisition.

Test de sensibilité

La valeur recouvrable demeure sensible aux hypothèses de croissance, de marge opérationnelle et au taux d'actualisation retenus dans le modèle. La Direction a réalisé des analyses de sensibilité sur les principales hypothèses utilisées. Notamment, une diminution de la marge terminale d'EBITDA sur chiffre d'affaires de 1,5 points aurait un impact de -13% sur la valeur recouvrable et pourrait conduire à une situation de dépréciation de 17 millions d'euros complémentaires.

3.2. Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	Ouverture	Aquisitions	Cessions	Sortie de contrat	Dotations de l'exercice	Clôture
Constructions	1 325	65	- 698	-	-	692
Matériel de bureau	2 202	390	- 168	-	-	2 424
Matériel de transport	76	28	-	- 44	-	60
Avances et acomptes s/immo. corp.	26	-	- 26	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	889	-	-	-	889
Immobilisations corporelles	**3 629**	**1 372**	**- 892**	**- 44**	**-**	**4 065**
Amt/Dép. constructions	- 831	-	416	-	- 100	- 515
Amt/Dép. Matériel de bureau	- 2 031	-	166	-	- 136	- 2 001
Amt/Dép. Matériel transport	- 49	-	-	44	- 24	- 29
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-	-	-	-	- 0	- 0
Amt/dép. immobilisations corporelles	**- 2 911**	**-**	**582**	**44**	**- 260**	**- 2 545**
Total Valeur Nette	**718**	**1 372**	**- 310**	**-**	**- 260**	**1 520**

Le poste « Constructions » enregistre des agencements réalisés dans les locaux utilisés par les sociétés du groupe.

3.3. Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	Ouverture	Aquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Titres de participation	19	-	-	-	19
Titres immobilisés	4	-	-	-	4
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	411	260	-	-	671
Immobilisations financières	**433**	**260**	**-**	**-**	**693**
Dép. immobilisations financières	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Valeur Nette	**433**	**260**	**-**	**-**	**693**

Les titres de participation sont relatifs à 100 % du capital de la société non consolidée Synchrone Technologies Belgium, pour une valeur brute de 18,6 k€.

3.4. Ventilation des créances par échéances

(En milliers d'euros)	Clôture	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Autres créances ratt à des participat. - non courant	-	-	-
Intérêts courus sur créances et prêts	-	-	-
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	671	-	671
Total Immobilisations financières	**671**	**-**	**671**
Clients Factor	-	-	-
Clients et comptes rattachés	15 753	15 753	-
Factures à établir	645	645	-
Total Clients et comptes rattachés	**16 399**	**16 399**	**-**
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	27	27	-
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	2	2	-
Créances sur personnel & org. sociaux	50	50	-
Créances fiscales - hors IS	2 863	2 863	-
Créances fiscales - IS	463	463	-
Impôts différés actif	-	-	-
Frais d'émission d'emprunt	1 433	-	1 433
Autres créances - courant	63	63	-
Charges constatées d'avance	399	399	-
Total Autres créances	**5 302**	**3 868**	**1 433**
Total Créances	**22 371**	**20 267**	**2 104**

3.5. Détail de la trésorerie

(En milliers d'euros)	Clôture	Ouverture	Variation (en %)	Variation (en k€)
VMP équivalents de trésorerie	-	11 080	-100%	- 11 080
Disponibilités	15 498	20 291	-24%	- 4 793
Total trésorerie active	**15 498**	**31 371**	**-51%**	**- 15 873**
Concours bancaires	48	3,470	1295%	44,927
Total trésorerie passive	**48**	**3**	**1295%**	**45**
Trésorerie nette	**15 450**	**31 367**	**-51%**	**- 15 918**

La trésorerie passive est constituée de concours bancaires.

3.6. Composition du capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social de la société Synchrone Groupe III S.A.S. est composé de 91 273 699 actions ordinaires de €. 1,00 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant de 91 273 699 €.

3.7. Provision pour risques et charges

(En milliers d'euros)	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. Non utilisée)	Reprise (prov. utilisée)	Reclassement	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	263	493	-	- 188	151	719
Provisions pour litiges - courant	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques - non courant	1 145	120	-	- 300	- 151	814
Provisions pour risques	**1 408**	**613**	**-**	**- 488**		**1 533**
Provisions pour pensions et retraites - non courant	604	107	-		-	711
Provisions pour charges	**604**	**107**	**-**	**-**		**711**

Les provisions pour litiges, s'établissant à 719 k€ au 31 décembre 2025, correspondent à des litiges prud'homaux en cours à cette date.

3.8. Emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Clôture
Total Dettes financières MLT	**67 707**	**283**	**- 10 446**	**-**	**57 544**
Total Dettes financières CT	**3**	**45**	**-**	**-**	**48**
Total emprunts et dettes financières	**67 710**	**327**	**- 10 446**	**-**	**57 592**

L'augmentation des dettes financières correspond aux intérêts courus.

3.9. Ventilation des dettes par échéance

(En milliers d'euros)	Clôture	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts auprès établiss. de crédit - credit-bail - non courant	0	-	-	0
Emprunts auprès établiss. de crédit - crédit-bail - courant	14	14	-	-
Emprunt Senior - Tranche A - non courant	20 104	-	20 104	-
Emprunt Senior - Tranche A - courant	-		-	-
Emprunt Senior - Tranche B - non courant	27 857	-	-	27 857
Emprunt Senior - Tranche C - non courant	9 286	-	-	9 286
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	13 232	13 232	-	-
Intérêts courus non échus et sur emprunts - courant	283	283	-	-
Concours bancaires	48	48	-	-
Total dettes financières	**70 824**	**13 577**	**20 104**	**37 143**
Dettes fournisseurs	3 034	3 034	-	-
Factures non parvenues	3 174	3 174	-	-
Total dettes et comptes rattachés	**6 208**	**6 208**	**-**	**-**
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	129	129	-	-
Clients - Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Clients - Avoirs et RRR	1 666	1 666	-	-
Dettes sociales	10 543	10 543	-	-
Dettes fiscales (hors IS)	7 345	7 345	-	-
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	11	11	-	-
Etat, impôts sur les bénéfices - non courant	-			
Impôts différés passif	166	-	-	166
Produits constatés d'avance	49	49	-	-
Autres dettes - courant	1 571	1 571	-	-
Total autres dettes	**21 480**	**21 314**	**-**	**166**
Total dettes	**98 512**	**41 099**	**20 104**	**37 309**

3.10. Impôts différés

Les impôts différés ont été estimés au taux de 25 % sur le dernier exercice, hors contribution sociale de 3,3 % négligée.

Le tableau ci-dessous récapitule les impôts différés figurant au bilan et au compte de résultat :

(En milliers d'euros)	Ouverture	Incidence résultat	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Impôts différés - actif	12	- 147	-	136	- 0
Impôts différés - passif	-	30	-	136	166
Solde net d'impôt différé	**375**	**- 177**	**-**	**-**	**- 166**
Ventilation de l'impôt différé par nature					
ID / différences temporaires	417	- 90	-	-	327
ID / Annulation provisions réglementées	- 563	- 110	-	-	- 674
ID / Retraitement des engagements de retraite	151	27	-	-	178
ID / Retraitement du crédit-bail locataire	7	- 4	-	-	3
Solde net d'impôt différé par nature	**12**	**- 177**	**-**	**-**	**- 166**

4. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

4.1. Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	2025.12 (12 mois)	2024.12 (12 mois)	Variation (en %)	Variation (en k€)
Ventes de services	129 084	140 421	-8%	- 11 337
Autres refacturations avec marge	9	-	n.a.	9
Rabais, remises, ristournes accordées par l'entreprise	- 677	- 1 733	-61%	1 057
Valeurs nettes	**128 416**	**138 687**	**-7%**	**- 10 271**

4.2. Opérations financières

(En milliers d'euros)	2025.12 (12 mois)	2024.12 (12 mois)	Variation (en %)	Variation (en k€)
Gain de change	-	-	0%	-
Autres produits financiers	210	1 275	-84%	- 1 065
Total des produits financiers	**210**	**1 275**	**-84%**	**- 1 065**
Intérêts et charges assimilées	5 414	6 363	-15%	- 950
Pertes de change	-	-	0%	-
Autres charges financières	-	35	-100%	- 35
Total des charges financières	**5 414**	**6 399**	**-15%**	**- 985**
Résultat financier	**- 5 203**	**- 5 124**	**2%**	**- 80**

4.3. Opérations exceptionnelles

(En milliers d'euros)	2025.12 (12 mois)	2024.12 (12 mois)	Variation (en %)	Variation (en k€)
Autres produits exceptionnels	-	5	-100%	- 5
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	9	-100%	- 9
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	*9*	-100%	- 9
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges	300	26	1076%	274
Total des produits exceptionnels	**300**	**40**	**648%**	**260**
Autres charges exceptionnelles	-	869	-100%	- 869
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	8	-100%	- 8
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	*8*	-100%	- 8
Dotations aux provisions exceptionnelles	120	458	-74%	- 338
Total des charges exceptionnelles	**120**	**1 335**	**-91%**	**- 1 215**
Résultat exceptionnel	**180**	**- 1 295**	**-114%**	**1 475**

4.4. Impôts sur les bénéfices : ventilation impôt exigible / différé

(En milliers d'euros)	2025.12 (12 mois)	2024.12 (12 mois)
Impôts différés	- 177	- 363
Impôt exigible	-	- 23
Autres CIR non reclassables produit ou ch. d'impôts ou économies d'impôts	-	433
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	-	-
Impôt sur les bénéfices	**- 177**	**46**

4.5. Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	2025	2024
Cadres dirigeants et assimilés	1 096	1 169
Employés et agents de maîtrise	87	114
Effectif	**1 183**	**1 283**

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements reçus

Néant

5.2. Engagements donnés

(En milliers d'euros)	2025.12	2024.12
Engagements de crédit-bail mobilier	71	71
Autres engagements		
.Cession de créances Factor	4 769	6 501
.Cautions divers marchés Crédit Agricole	562	562
Total	**5 402**	**7 133**

5.3. Risques

Aucune information ne nous semble devoir être transmise au titre de cette rubrique.

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société Synchrone Groupe III S.A.S se décompose ainsi :

(En milliers d'euros) **31 décembre 2025 (12 mois)**

Cabinets	Deloitte & Associés	COGEP	Total
Certification des comptes	4	4	8
Autres services	2	2	3
Total	**6**	**6**	**11**

SYNCHRONE GROUPE III

Société par actions simplifiée

405 Avenue Galilée

13799 Aix-en-Provence cedex 3

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

COGEP Audit

2658 Route d'Orléans – BP 55
18230 Saint-Doulchard

S.A. au capital de 600 000 €
389 488 727 RCS Bourges

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Bourges

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

SYNCHRONE GROUPE III

Société par actions simplifiée

405 Avenue Galilée
13799 Aix-en-Provence cedex 3

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux associés de la société SYNCHRONE GROUPE III

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SYNCHRONE GROUPE III relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement comptable ANC n°2022-06 et ses incidences, décrits dans la note « 2.3. Règles et méthodes comptables – changement de méthode comptables » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 132 285 824 euros, comprenant une dépréciation comptabilisée sur l'exercice de 13 501 000 euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes « 2.5 Ecarts d'acquisition » et « 3.1 Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilités, notamment à revoir l'actualisation des perspectives

de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis sous le contrôle de la Direction Générale. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes « 2.5 Ecarts d'acquisition » et « 3.1 Immobilisations incorporelles » de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

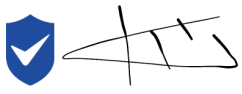
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Aix-en-Provence et Biot, le 21 septembre 2026

Les commissaires aux comptes

COGEP Audit	Deloitte & Associés
	
Eric FRIZZI	Jérémie PERROCHON

Synchrone Groupe III

ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2025
Exercice de 12 mois

Sommaire

ETATS FINANCIERS....3
1.1. Bilan Consolidé....3
1.2. Compte de résultat consolidé....4
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé....5
1.4. Tableau de variation des capitaux propres....6

Annexe aux comptes consolidés....7

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION....7
2.1. Référentiel comptable....7
2.2. Bases de préparation....7
2.3. Règles et méthodes comptables....7
2.4. Faits marquants....9
2.5. Périmètre de consolidation....10

3. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN CONSOLIDES....13
3.1. Immobilisations incorporelles....13
3.2. Immobilisations corporelles....14
3.3. Immobilisations financières....15
3.4. Ventilation des créances par échéances....16
3.5. Détail de la trésorerie....16
3.6. Composition du capital social....17
3.7. Provision pour risques et charges....17
3.8. Emprunts et dettes financières....17
3.9. Ventilation des dettes par échéance....18
3.10. Impôts différés....18

4. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE....19
4.1. Chiffre d'affaires....19
4.2. Opérations financières....19
4.3. Opérations exceptionnelles....20
4.4. Impôts sur les bénéfices : ventilation impôt exigible / différé....20
4.5. Effectif moyen....20

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN....21
5.1. Engagements reçus....21
5.2. Engagements donnés....21
5.3. Risques....21

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES....21
6.1. Honoraires des commissaires aux comptes....21

ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé

(En milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	147 061	- 14 386	132 675	146 259
Dont Ecarts d'acquisition	*145 787*	*- 13 501*	*132 286*	145 787
Immobilisations corporelles	4 065	- 2 545	1 520	718
Immobilisations financières	693	-	693	433
Total Actif Immobilisé	**151 819**	**- 16 931**	**134 888**	**147 410**
Clients et comptes rattachés	16 399	- 239	16 160	18 445
Autres créances et comptes de régularisation	5 302	-	5 302	8 122
Disponibilités et équivalents	15 498	-	15 498	31 371
Total Actif	**189 017**	**- 17 170**	**171 848**	**205 348**

	31/12/2025	31/12/2024
Capital	91 274	91 566
Primes liées au capital	802	802
Réserves	- 639	1 192
Résultat de l'exercice	- 20 344	- 2 124
Total Capitaux Propres	**71 092**	**91 436**
Provisions	2 244	2 012
Emprunts et dettes financières	57 592	67 710
Fournisseurs et comptes rattachés	6 208	6 389
Autres dettes et comptes de régularisation	34 712	37 800
Total Passif	**171 848**	**205 348**

1.2. Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
Chiffre d'affaires	128 416	138 687
Autres produits d'exploitation	65	2 575
Achats consommés	-	-
Charges de personnel	- 95 150	- 98 796
Autres charges d'exploitation	- 31 297	- 34 689
Impôts et taxes	- 2 554	- 2 748
Variations nettes des amort / dép.	- 1 123	- 781
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**- 1 642**	**4 249**
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	- 13 501	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**- 15 143**	**4 249**
Charges et produits financiers	- 5 203	- 5 124
Résultat courant des sociétés intégrées	**- 20 346**	**- 875**
Charges et produits exceptionnels	180	- 1 295
Impôt sur les bénéfices	- 177	46
Résultat net des entreprises intégrées	**- 20 344**	**- 2 124**
Quote-part de résultat des S.M.E.	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	**- 20 344**	**- 2 124**
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat net (part du groupe)	**- 20 344**	**- 2 124**
Résultat par action (en €)	-0,22	-0,02

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

(En milliers d'euros)	31 décembre 2025 (12 mois)	31 décembre 2024 (12 mois)
Résultat net total des sociétés consolidées	- 20 344	- 2 124
Elimination des amortissements et provisions	14 436	1 264
Elimination de la variation des impôts différés	177	363
Elimination des plus ou moins values de cession	300	- 2
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	- 0	0
Total marge brute d'autofinancement	**- 5 430**	**- 498**
Variation des créances clients liées à l'activité	4 776	3 905
Variation des dettes fournisseurs liées à l'activité	- 5 282	- 2 775
Flux net généré par (affecté à) l'activité	**- 5 937**	**632**
Acquisition d'immobilisations	- 1 545	- 471
Cession d'immobilisations	10	9
Incidence des variations de périmètre	-	-
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	**- 1 535**	**- 461**
Augmentations (réductions) de capital	-	-
Emissions d'emprunts	283	380
Remboursements d'emprunts	- 10 445	- 3 209
Variation des comptes courants d'associés	1 717	1 491
Flux net provenant du (affecté au) financement	**- 8 445**	**- 1 339**
Incidence variation taux de change et chgt principes comptables	-	-
Variation de trésorerie	**- 15 918**	**- 1 168**
Trésorerie d'ouverture	31 367	32 535
Trésorerie de clôture	15 450	31 367

1.4. Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres part du groupe
					Total	
Ouverture Exercice : 2024.12	**90 224**	**3 477**	**-**	**- 141**	**-**	**93 560**
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	- 141	141	-	-
Résultat de la période	-	-	-	- 2 124	-	- 2 124
Autres mouvements*	1 342	- 2 675	1 333	-	-	-
Ouverture Exercice : 2025.12	**91 566**	**802**	**1 192**	**- 2 124**	**-**	**91 436**
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	- 2 124	2 124	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	-	-	- 20 344	-	- 20 344
Autres mouvements**	- 293	-	293	-	-	-
Clôture Exercice : 2025.12	**91 274**	**802**	**- 639**	**- 20 344**	**-**	**71 092**

** Augmentation du capital social par les réserves et les primes liées au capital, au travers du plan d'attribution gratuite d'actions de préférence (AGADP et AGAO)*

***Réduction du capital social par voie d'annulation de 292 590 ADP R de 1 euro de valeur nominale chacune*

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Synchrone Groupe III est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Ces comptes consolidés sont présentés conformément aux normes et dispositions légales et réglementaires, actuellement applicables en France, notamment au règlement ANC 2022-06.

2.2. Bases de préparation

Les états financiers sont établis en euros (€) et présentés en milliers d'euros (k€) ; toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf mention contraire.

La société Synchrone Groupe III a été créée fin novembre 2023 en vue d'acquérir 100 % du groupe Synchrone Groupe II. Elle a ainsi clôturé son premier exercice social, d'une durée de 1 mois, au 31 décembre 2023.

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2025, d'une durée de 12 mois.

2.3. Règles et méthodes comptables

Changement de méthode comptable

À compter du 1er janvier 2025, la société a appliqué les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général. Ce nouveau règlement introduit plusieurs modifications et notamment :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- La suppression de la technique de transfert de charges,
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application. Conformément aux dispositions de l'article 282-19 du règlement ANC n°2020-01, l'annexe aux comptes consolidés présente les informations prévues par le PCG.

L'application de ce règlement n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles définies par la réglementation comptable ont été appliquées :

Provision pour I.D.R. - **Appliquée**

Comptabilisation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement - **Non applicable**

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, constituées essentiellement de concessions et brevets, sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, proche de la durée d'utilisation.

Ces méthodes d'amortissement sont les suivantes (durée d'utilisation en %) :

Concessions, brevets, logiciels : 100 %

Une provision pour dépréciation, égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'usage, déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, est constituée lorsque cette dernière valeur est inférieure à l'autre terme énoncé.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, proche de la durée d'utilisation. En effet, bien que n'étant pas en mesure d'appliquer les mesures de simplification réservées aux PME en ce qui concerne l'amortissement des immobilisations non décomposables, les sociétés du groupe ont décidé de poursuivre les plans d'amortissement des immobilisations sans aucune modification.

Ces méthodes d'amortissement sont ainsi les suivantes (durée d'utilisation en %) :

Agencement des constructions :	10 %
Matériel de transport :	25 %
Matériel de bureau et informatique :	33 %
Mobilier :	25 %

Contrat de location-financement

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés sont inscrits au bilan pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur d'inventaire de ces titres correspond à leur valeur d'usage pour le groupe. Celle-ci est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette comptable, des perspectives de rentabilité et de développement.

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, notamment pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent ou des impôts différés.

Compte tenu de l'activité du groupe, il n'y a pas lieu de constater de provision à caractère récurrent, de type « garanties données aux clients ».

Impôt sur les bénéfices

§ Impôts courants sur les bénéfices

Ce poste inclut l'impôt sur les bénéfices dû par les sociétés consolidées.

§ Impôts différés

Conformément aux prescriptions du règlement ANC n° 2022-06, le montant de l'impôt effectivement payé est corrigé de l'impôt différé calculé par application de la méthode du report variable appliquée de manière globale aux différences temporaires pouvant exister entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité avant impôt.

Ces différences temporaires peuvent provenir :

- des décalages d'imposition dans le temps existant dans les comptes sociaux,

- des déficits restant à reporter,

- et de certains retraitements de consolidation.

En application du règlement ANC n° 2022-06, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité

fiscale. A ce titre, il convient de noter que la société mère du groupe, la société Synchrone Groupe III, a constitué à compter du 1er janvier 2024 un groupe intégré fiscalement avec les entités Synchrone Groupe II, Synchrone Groupe, Synchrone, Synchrone Recrutement, Synchrone Consulting et Gincko Lab.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs, ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Les charges ou produits d'impositions différées sont portés en résultat sur la ligne « Impôts différés ».

Les impôts différés ont été estimés au taux de 25 % sur la dernière période.

Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le Groupe fonde ses estimations sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissement des comptes, sur son expérience passée, ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel regroupe les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, qui n'auraient pas eu lieu en l'absence de cet événement, ainsi que les corrections d'erreurs.

Le caractère majeur et inhabituel des événements ayant généré les charges et produits enregistrés en résultat exceptionnel dans les comptes individuels des entités intégrées ainsi que ceux de la société mère consolidante est réapprécié au niveau du groupe.

Continuité d'exploitation

Dans le cadre de l'établissement des comptes, la direction a évalué la capacité de la société à poursuivre son exploitation dans des conditions normales, conformément au principe de continuité d'exploitation. Cette évaluation prend en compte les éléments financiers, opérationnels et stratégiques disponibles à la date de clôture des comptes.

La Direction a établi une prévision de trésorerie couvrant une période de douze mois à compter de la date d'arrêté des états financiers. Les hypothèses retenues pour cette évaluation reposent sur des projections réalistes de flux de trésorerie, des engagements contractuels, ainsi que sur les perspectives de développement commercial. Ces prévisions tiennent compte :

- de l'activité récurrente du Groupe ;
- des mesures d'amélioration de la rentabilité mises en œuvre ;
- du financement subordonné de 10 millions d'euros déjà mis à disposition ;
- de la possibilité de mobilisation des engagements complémentaires consentis par les investisseurs ;
- du cadre de financement renégocié avec les établissements prêteurs.

Sur la base de ces éléments et des financements sécurisés à la date d'arrêté des comptes, la Direction considère que le Groupe disposera des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements et assurer la poursuite de ses activités sur les 12 prochains mois.

Les actionnaires du Groupe ont par ailleurs assuré leur soutien financier pendant les 12 prochains mois, en sus de l'acceptation par le pool bancaire d'un waiver sur le respect des ratios de susmentionnés. Enfin, le Groupe a mis en place des procédures de gestion des risques rigoureuses, incluant une surveillance proactive de la situation financière et une évaluation régulière des risques et opportunités liés à son secteur d'activité. Grâce à ces mesures et ressources, la Direction Générale estime que le Groupe possède les capacités nécessaires pour continuer à fonctionner dans un avenir prévisible. Les états financiers de l'exercice en cours ont donc été établis sur une base de continuité d'exploitation, reflétant la confiance et la stabilité apportées par ces actions concertées et stratégiques.

2.4. Faits marquants

Faits caractéristiques de l'exercice

À compter du 9 octobre 2025, la société a mis en place un dispositif d'affacturage portant sur une partie de ses créances clients. Ce dispositif permet la cession et le financement des créances éligibles auprès de l'organisme d'affacturage, contribuant ainsi au financement du besoin en fonds de roulement de la société.

Evènements postérieurs à la clôture

Non-respect des ratios financiers

Contexte économique et financier

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Groupe a poursuivi ses activités dans un environnement de marché caractérisé par un ralentissement de la demande sur certains segments du conseil et des services numériques et par une pression accrue sur les marges opérationnelles. Cette situation s'est traduite par une dégradation de certains indicateurs financiers du Groupe par rapport aux hypothèses retenues lors de la mise en place du financement senior conclu le 29 novembre 2023.

Dans ce contexte, la Direction a engagé des discussions avec l'ensemble des établissements prêteurs afin d'adapter temporairement les modalités de suivi des engagements financiers prévus dans la documentation de financement.

Renégociation des financements

Le 21 juillet 2026, les prêteurs ont accepté plusieurs demandes de renonciation et d'aménagement du contrat de crédit du Groupe. Ces accords portent notamment sur :

- la suspension des tests du Ratio de Levier et du Ratio de Couverture du Service de la Dette pour les dates de test comprises entre le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2027 ;
- en contrepartie, le Groupe s'est engagé à respecter un test mensuel de liquidité fondé sur une position de trésorerie nette minimale de 10 millions d'euros. Le respect de cet indicateur fait l'objet d'une revue mensuelle et d'une certification transmise aux établissements prêteurs. En cas de non-respect de ce seuil, les investisseurs ont l'obligation de mettre à disposition des fonds complémentaires dans les conditions prévues par la documentation contractuelle.

Ces accords ont été obtenus auprès de la majorité des prêteurs conformément aux stipulations du contrat de crédit.

Mesures de soutien financier obtenues

Dans le cadre de cet accord, les actionnaires financiers du Groupe ont confirmé leur soutien au développement du Groupe. À ce titre :

- un financement subordonné de 10 millions d'euros a été mis à disposition du Groupe ; et
- une lettre d'engagement ("Equity Commitment Letter") aux termes de laquelle ils se sont engagés à apporter au Groupe, sous forme de capitaux propres ou de dette subordonnée, des ressources financières complémentaires pouvant atteindre un montant maximum global de 20 millions d'euros sous certaines conditions prévues contractuellement

Cet engagement est mobilisable jusqu'à la fin de la période de suspension des covenants financiers et peut être activé dans certaines situations prévues contractuellement, notamment en cas de non-respect du niveau minimal de liquidité exigé par les prêteurs.

2.5. Périmètre de consolidation

Principes comptables liés au périmètre de consolidation

§ **Principes de consolidation**

Toutes les participations significatives dans lesquelles la société Synchrone Groupe III S.A.S. assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode d'intégration globale ; l'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;

- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;

- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Certaines participations ne sont pas consolidées du fait de leur poids jugé non significatif par rapport au groupe.

§ Elimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes entre ces sociétés, ont été éliminés dans les comptes du groupe.

§ Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation,
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs non affectés sont inscrits à l'actif immobilisé sur la ligne "Ecarts d'acquisition".

Conformément au règlement ANC n° 2015-07 du 23 novembre 2015, les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'une dotation/reprise en résultat. En contrepartie, un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice.

Une dépréciation des écarts d'acquisition positifs, égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'utilité, déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, est constituée lorsque cette dernière valeur est inférieure à l'autre terme énoncé.

§ Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice, attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat est le résultat net revenant au groupe.

§ Transactions en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

A la date de clôture, les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture ou au taux de la couverture qui leur est éventuellement affectée.

Les différences de conversion en résultant sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent.

Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert. Les écarts de conversion résultant de la conversion des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture. Dans ce cas, les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture.

Liste des sociétés consolidées & sociétés exclues du périmètre

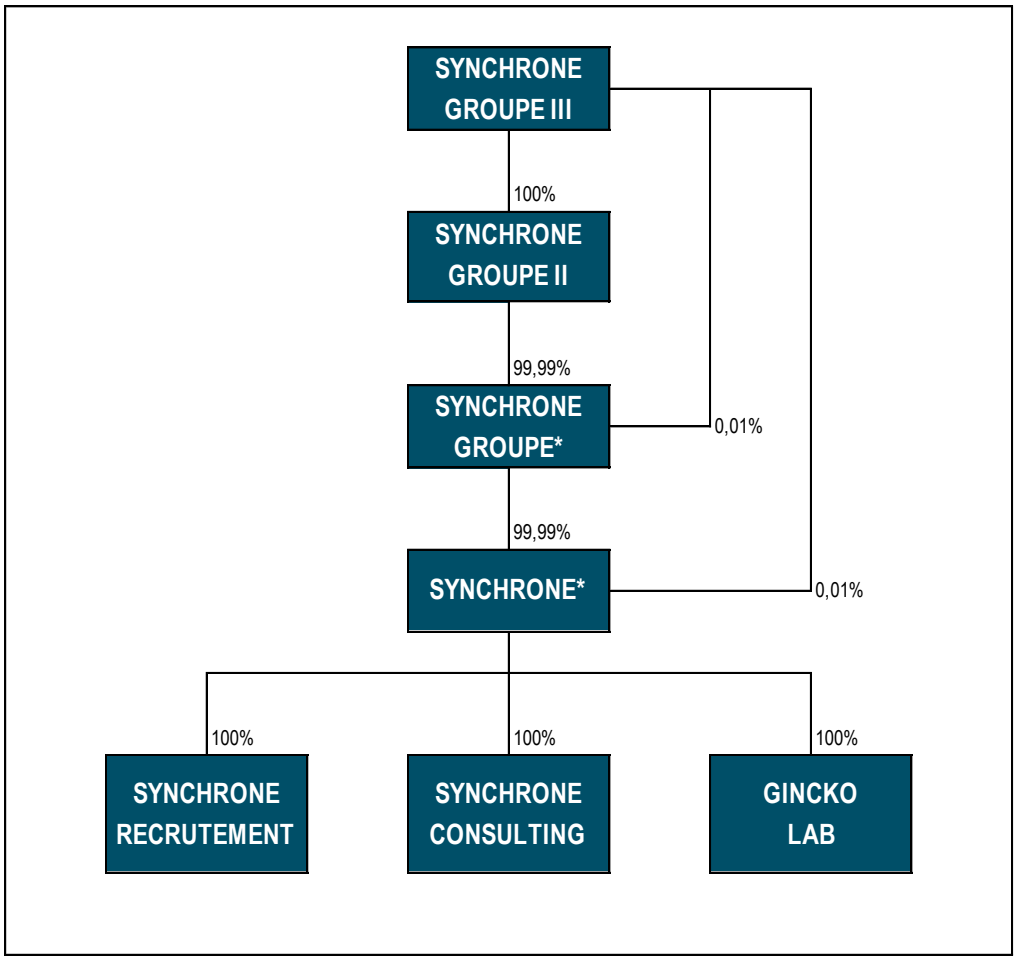
Les sociétés consolidées du groupe Synchrone Groupe III, dont la société mère est la société Synchrone Groupe III, sont :

Sociétés consolidées	Méthode	Clôture		Ouverture	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
SYNCHRONE GROUPE III - Société consolidante	**IG**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**
GINCKO LAB	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SYNCHRONE CONSULTING	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SYNCHRONE RECRUTEMENT	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SYNCHRONE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SYNCHRONE GROUPE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SYNCHRONE GROUPE II	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Toutes ces entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Est exclue du périmètre de consolidation la société Synchrone Technologies Belgium, du fait de l'absence de contrôle exercé par le group

Organigramme du groupe à la clôture



* La société Synchrone Groupe III détient une action de Synchrone Groupe et Synchrone S.A.S. en direct

3. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN CONSOLIDES

3.1. Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Ouverture	Aquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	1 232	18	-	-	1 251
Ecart d'acquisition	145 787	-	-	- 13 501	132 286
Immobilisations incorporelles en cours	-	24	-	-	24
Immobilisations incorporelles	**147 019**	**42**	**-**	**- 13 501**	**133 560**
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	- 760	-	-	- 125	- 885
Amt/Pertes val.écart d'acquisition	-	-	-	-	-
Amt/dép. immo. incorporelles	**- 760**	**-**	**-**	**- 125**	**- 885**
Total Valeur Nette	**146 259**	**42**	**-**	**- 13 626**	**132 675**

La détérioration de la performance opérationnelle constatée en 2025, associée à la révision des perspectives de croissance et de rentabilité du Groupe, a constitué un indice de perte de valeur nécessitant la réalisation d'un test approfondi sur les actifs.

Nous avons procédé à un test de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2025 fondé sur la valeur d'utilité déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie ont été déterminés à partir de plans d'affaires élaborés sur une période de 5 ans par la Direction Financière du Groupe, et dont les principales hypothèses (taux de croissance du chiffre d'affaires, marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires, taux d'actualisation retenu) ont été revues et approuvées par la Direction Générale du Groupe en fonction des performances, du contexte macro-économique et des orientations stratégiques sur son marché.

Les hypothèses retenues pour le test réalisé au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

- Durée des projections : 5 ans, sur base du plan d'affaires validé par notre Direction Générale et présenté à nos parties prenantes
- Taux d'actualisation : 11,5%
- Taux de croissance à l'infini : 1,9%

Au regard de ce test, une dépréciation de 13,5 millions d'euros a été constatée sur la valeur des écarts d'acquisition.

Test de sensibilité

La valeur recouvrable demeure sensible aux hypothèses de croissance, de marge opérationnelle et au taux d'actualisation retenus dans le modèle. La Direction a réalisé des analyses de sensibilité sur les principales hypothèses utilisées. Notamment, une diminution de la marge terminale d'EBITDA sur chiffre d'affaires de 1,5 points aurait un impact de -13% sur la valeur recouvrable et pourrait conduire à une situation de dépréciation de 17 millions d'euros complémentaires.

3.2. Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	Ouverture	Aquisitions	Cessions	Sortie de contrat	Dotations de l'exercice	Clôture
Constructions	1 325	65	- 698	-	-	692
Matériel de bureau	2 202	390	- 168	-	-	2 424
Matériel de transport	76	28	-	- 44	-	60
Avances et acomptes s/immo. corp.	26	-	- 26	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	889	-	-	-	889
Immobilisations corporelles	**3 629**	**1 372**	**- 892**	**- 44**	**-**	**4 065**
Amt/Dép. constructions	- 831	-	416	-	- 100	- 515
Amt/Dép. Matériel de bureau	- 2 031	-	166	-	- 136	- 2 001
Amt/Dép. Matériel transport	- 49	-	-	44	- 24	- 29
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-	-	-	-	- 0	- 0
Amt/dép. immobilisations corporelles	**- 2 911**	**-**	**582**	**44**	**- 260**	**- 2 545**
Total Valeur Nette	**718**	**1 372**	**- 310**	**-**	**- 260**	**1 520**

Le poste « Constructions » enregistre des agencements réalisés dans les locaux utilisés par les sociétés du groupe.

3.3. Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	Ouverture	Aquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Titres de participation	19	-	-	-	19
Titres immobilisés	4	-	-	-	4
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	411	260	-	-	671
Immobilisations financières	**433**	**260**	**-**	**-**	**693**
Dép. immobilisations financières	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Valeur Nette	**433**	**260**	**-**	**-**	**693**

Les titres de participation sont relatifs à 100 % du capital de la société non consolidée Synchrone Technologies Belgium, pour une valeur brute de 18,6 k€.

3.4. Ventilation des créances par échéances

(En milliers d'euros)	Clôture	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Autres créances ratt à des participat. - non courant	-	-	-
Intérêts courus sur créances et prêts	-	-	-
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	671	-	671
Total Immobilisations financières	**671**	**-**	**671**
Clients Factor	-	-	-
Clients et comptes rattachés	15 753	15 753	-
Factures à établir	645	645	-
Total Clients et comptes rattachés	**16 399**	**16 399**	**-**
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	27	27	-
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	2	2	-
Créances sur personnel & org. sociaux	50	50	-
Créances fiscales - hors IS	2 863	2 863	-
Créances fiscales - IS	463	463	-
Impôts différés actif	-	-	-
Frais d'émission d'emprunt	1 433	-	1 433
Autres créances - courant	63	63	-
Charges constatées d'avance	399	399	-
Total Autres créances	**5 302**	**3 868**	**1 433**
Total Créances	**22 371**	**20 267**	**2 104**

3.5. Détail de la trésorerie

(En milliers d'euros)	Clôture	Ouverture	Variation (en %)	Variation (en k€)
VMP équivalents de trésorerie	-	11 080	-100%	- 11 080
Disponibilités	15 498	20 291	-24%	- 4 793
Total trésorerie active	**15 498**	**31 371**	**-51%**	**- 15 873**
Concours bancaires	48	3,470	1295%	44,927
Total trésorerie passive	**48**	**3**	**1295%**	**45**
Trésorerie nette	**15 450**	**31 367**	**-51%**	**- 15 918**

La trésorerie passive est constituée de concours bancaires.

3.6. Composition du capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social de la société Synchrone Groupe III S.A.S. est composé de 91 273 699 actions ordinaires de €. 1,00 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant de 91 273 699 €.

3.7. Provision pour risques et charges

(En milliers d'euros)	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. Non utilisée)	Reprise (prov. utilisée)	Reclassement	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	263	493	-	- 188	151	719
Provisions pour litiges - courant	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques - non courant	1 145	120	-	- 300	- 151	814
Provisions pour risques	**1 408**	**613**	**-**	**- 488**		**1 533**
Provisions pour pensions et retraites - non courant	604	107	-		-	711
Provisions pour charges	**604**	**107**	**-**	**-**		**711**

Les provisions pour litiges, s'établissant à 719 k€ au 31 décembre 2025, correspondent à des litiges prud'homaux en cours à cette date.

3.8. Emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Clôture
Total Dettes financières MLT	**67 707**	**283**	**- 10 446**	**-**	**57 544**
Total Dettes financières CT	**3**	**45**	**-**	**-**	**48**
Total emprunts et dettes financières	**67 710**	**327**	**- 10 446**	**-**	**57 592**

L'augmentation des dettes financières correspond aux intérêts courus.

3.9. Ventilation des dettes par échéance

(En milliers d'euros)	Clôture	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts auprès établiss. de crédit - credit-bail - non courant	0	-	-	0
Emprunts auprès établiss. de crédit - crédit-bail - courant	14	14	-	-
Emprunt Senior - Tranche A - non courant	20 104	-	20 104	-
Emprunt Senior - Tranche A - courant	-		-	-
Emprunt Senior - Tranche B - non courant	27 857	-	-	27 857
Emprunt Senior - Tranche C - non courant	9 286	-	-	9 286
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	13 232	13 232	-	-
Intérêts courus non échus et sur emprunts - courant	283	283	-	-
Concours bancaires	48	48	-	-
Total dettes financières	**70 824**	**13 577**	**20 104**	**37 143**
Dettes fournisseurs	3 034	3 034	-	-
Factures non parvenues	3 174	3 174	-	-
Total dettes et comptes rattachés	**6 208**	**6 208**	**-**	**-**
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	129	129	-	-
Clients - Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Clients - Avoirs et RRR	1 666	1 666	-	-
Dettes sociales	10 543	10 543	-	-
Dettes fiscales (hors IS)	7 345	7 345	-	-
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	11	11	-	-
Etat, impôts sur les bénéfices - non courant	-			
Impôts différés passif	166	-	-	166
Produits constatés d'avance	49	49	-	-
Autres dettes - courant	1 571	1 571	-	-
Total autres dettes	**21 480**	**21 314**	**-**	**166**
Total dettes	**98 512**	**41 099**	**20 104**	**37 309**

3.10. Impôts différés

Les impôts différés ont été estimés au taux de 25 % sur le dernier exercice, hors contribution sociale de 3,3 % négligée.

Le tableau ci-dessous récapitule les impôts différés figurant au bilan et au compte de résultat :

(En milliers d'euros)	Ouverture	Incidence résultat	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Impôts différés - actif	12	- 147	-	136	- 0
Impôts différés - passif	-	30	-	136	166
Solde net d'impôt différé	**375**	**- 177**	**-**	**-**	**- 166**
Ventilation de l'impôt différé par nature					
ID / différences temporaires	417	- 90	-	-	327
ID / Annulation provisions réglementées	- 563	- 110	-	-	- 674
ID / Retraitement des engagements de retraite	151	27	-	-	178
ID / Retraitement du crédit-bail locataire	7	- 4	-	-	3
Solde net d'impôt différé par nature	**12**	**- 177**	**-**	**-**	**- 166**

4. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

4.1. Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	2025.12 (12 mois)	2024.12 (12 mois)	Variation (en %)	Variation (en k€)
Ventes de services	129 084	140 421	-8%	- 11 337
Autres refacturations avec marge	9	-	n.a.	9
Rabais, remises, ristournes accordées par l'entreprise	- 677	- 1 733	-61%	1 057
Valeurs nettes	**128 416**	**138 687**	**-7%**	**- 10 271**

4.2. Opérations financières

(En milliers d'euros)	2025.12 (12 mois)	2024.12 (12 mois)	Variation (en %)	Variation (en k€)
Gain de change	-	-	0%	-
Autres produits financiers	210	1 275	-84%	- 1 065
Total des produits financiers	**210**	**1 275**	**-84%**	**- 1 065**
Intérêts et charges assimilées	5 414	6 363	-15%	- 950
Pertes de change	-	-	0%	-
Autres charges financières	-	35	-100%	- 35
Total des charges financières	**5 414**	**6 399**	**-15%**	**- 985**
Résultat financier	**- 5 203**	**- 5 124**	**2%**	**- 80**

4.3. Opérations exceptionnelles

(En milliers d'euros)	2025.12 (12 mois)	2024.12 (12 mois)	Variation (en %)	Variation (en k€)
Autres produits exceptionnels	-	5	-100%	- 5
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	9	-100%	- 9
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	*9*	-100%	- 9
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges	300	26	1076%	274
Total des produits exceptionnels	**300**	**40**	**648%**	**260**
Autres charges exceptionnelles	-	869	-100%	- 869
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	8	-100%	- 8
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	*8*	-100%	- 8
Dotations aux provisions exceptionnelles	120	458	-74%	- 338
Total des charges exceptionnelles	**120**	**1 335**	**-91%**	**- 1 215**
Résultat exceptionnel	**180**	**- 1 295**	**-114%**	**1 475**

4.4. Impôts sur les bénéfices : ventilation impôt exigible / différé

(En milliers d'euros)	2025.12 (12 mois)	2024.12 (12 mois)
Impôts différés	- 177	- 363
Impôt exigible	-	- 23
Autres CIR non reclassables produit ou ch. d'impôts ou économies d'impôts	-	433
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	-	-
Impôt sur les bénéfices	**- 177**	**46**

4.5. Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	2025	2024
Cadres dirigeants et assimilés	1 096	1 169
Employés et agents de maîtrise	87	114
Effectif	**1 183**	**1 283**

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements reçus

Néant

5.2. Engagements donnés

(En milliers d'euros)	2025.12	2024.12
Engagements de crédit-bail mobilier	71	71
Autres engagements		
.Cession de créances Factor	4 769	6 501
.Cautions divers marchés Crédit Agricole	562	562
Total	**5 402**	**7 133**

5.3. Risques

Aucune information ne nous semble devoir être transmise au titre de cette rubrique.

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société Synchrone Groupe III S.A.S se décompose ainsi :

(En milliers d'euros) **31 décembre 2025 (12 mois)**

Cabinets	Deloitte & Associés	COGEP	Total
Certification des comptes	4	4	8
Autres services	2	2	3
Total	**6**	**6**	**11**